

COORDONNÉES

Association AVIMEJ : 01.75.78.80.10

Association Sports, Loisirs et Détente (Comité des Fêtes de Nantouillet) : Renseignements en mairie

Association Kart-Cross - Airsoft de Nantouillet : Renseignements en mairie

Caserne de Pompiers de Claye-Souilly : 01.60.26.66.88

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 18

Centre Anti-Poison : 01.40.05.48.48

Communauté des Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) : 01.60.54.68.40

C.P.A.M. de Seine et Marne : 36.46

ENEDIS (N° d'urgence) : 09.72.67.50.77

Maison de Service au Public de la CCPMF : 07.87.08.67.22.

Mairie de Nantouillet : 01.64.36.24.06

Mairie de Gressy : 01.60.26.11.15

Mairie de Messy : 01.60.21.01.84

Mairie de Saint-Mesmes : 01.60.26.24.20

Commissariat de Villeparisis : 01.60.21.36.50

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17

École de Gressy : 01.60.03.36.98

École de Messy : 01.60.26.70.70

École de Saint-Mesmes : 01.64.27.97.22

SUEZ Eau (N° d'urgence) : 09.77.40.11.19

Sous-préfecture de Meaux : 01.60.09.83.77

SOS Médecins Meaux : 0825.56.77.00
EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 15



Maire : Yannick URBANIAK

1er Adjoint : Arnaud CUYPERS
Chargé des Travaux et de l'Urbanisme

2nd Adjoint : Line BLOUD
Chargée des Affaires Sociales, des Finances et du Service Administratif

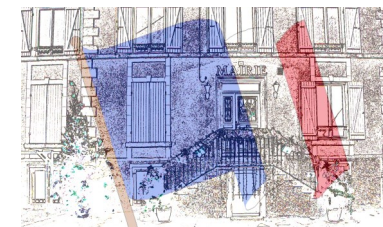
3ème Adjoint : Patrick MARTIN
Chargé de la Salle Polyvalente et des Services Techniques

Les Conseillers Municipaux :

- Valérie ANRACT
- Franck EMONNOT
- Aude HEDOUIS
- David MOYSAN
- Murielle PEREIRA
- Sylvie ROUSSEAU
- Patrick VIOLAS

Permanence du Maire et des Adjoints
tous les samedis matins en mairie
de 10 heures à 12 heures.

Demande de R.D.V. au 01.64.36.24.06



Guide des Nantolétains

Ce petit guide présente la commune de Nantouillet aux nouveaux arrivants mais constitue également un « mémo » utile à tous!

Mairie de Nantouillet

16, Grande Rue - 77230 NANTOUILLET

☎ : 01.64.36.24.06

📠 : 01.64.36.11.28.

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

www.nantouillet.com



Rejoignez-nous sur nos pages Facebook et Instagram : [Mairie de Nantouillet](#)

La commune de Nantouillet est une commune Seine-et-Marnaise située à l'Est du Canton de Mitry-Mory. Elle s'étend sur 515 hectares et compte 279 habitants (Source INSEE au 1^{er} janvier 2016).



Riche de son passé marqué par la Renaissance, on y trouve l'église Saint-Denis reconstruite au milieu du XVI^{ème} siècle après le Château, qui lui a été érigé aux alentours de 1520 par le Cardinal Antoine DUPRAT, nommé Chancelier du Roi François Premier en 1515.

L'Église renferme des trésors comme son portail sculpté par Pierre BONTEMPS, classé aux Monuments Historiques ou encore le Bas-Relief du XVI^{ème} siècle représentant « La Guérison de la fille de la cananéenne ».



Le village de Nantouillet dépend de la sous-préfecture de Meaux et est rattaché à la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France dont le siège se situe à Dammartin-en-Goële.

La Commune n'a pas d'école sur son territoire. Les Nantolétains sont scolarisés auprès du Regroupement Pédagogique de Gressy/St-Mesmes/Nantouillet (Syndicat Intercommunal France et Multien).

L'équipe municipale et les associations Nantolétaines ont à cœur de faire vivre le village au travers de manifestations comme le Noël des Enfants, le Repas des Anciens, les Vœux de la Municipalité, la Brocante, Démonstrations d'Air-Soft, la Fête des Voisins, la Fête Nationale du 14 juillet, la sortie annuelle du CCAS,...

Régulièrement, vous êtes informés de la vie communale au travers du compte-rendu des conseils municipaux et de l'Info-Mairie qui sont distribués dans vos boîtes aux lettres ou insérés sur le site internet : www.nantouillet.com

Une page **Facebook** et une **Instagram** sont également à votre disposition : « **Mairie de Nantouillet** ». N'hésitez pas à aimer ou à suivre ces pages pour être informé en temps voulu des dernières informations municipales.

L'équipe municipale, les employés communaux et les associations Nantolétaines vous souhaitent la **bienvenue à NANTOUILLET**.

L'ENFANCE :

- **NOËL DES ENFANTS :** Spectacle de Noël et remise de cadeaux par le Père-Noël pour tous les petits Nantolétains de 0 à 10 ans. Inscriptions en mairie.
- **PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS :** Pendant les vacances scolaires, la commune finance à hauteur de 50 % l'inscription des Nantolétains au centre de loisirs (Juilly ou Gressy). Fournir facture acquittée et RIB en mairie.

L'ADOLESCENCE :

- **PARTICIPATION ESPACE-ADO JUILLY :** La commune rembourse la moitié des frais d'inscription à l'espace Ado de Juilly. Fournir facture acquittée et RIB au secrétariat de mairie.

LES ANCIENS :

- Invitation au Repas des Anciens dès 60 ans, Inscription en mairie.
- Remise de colis de Noël et invitation à la sortie de fin d'année du CCAS des Anciens dès 65 ans, Inscription en mairie.
- Remise d'un bon d'achat de Noël dès 70 ans, Inscription en mairie.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le secrétariat de mairie vous accueille :

Les lundis			de 13h30 à 17h
Les mardis	de 9h à 12h30		
Les jeudis	de 9h à 12h 30	et	de 13h30 à 17h
Les vendredis			de 13h30 à 17h30
Les samedis	de 9h à 12h.		

**En dehors de ces horaires et en cas d'urgence,
vous pouvez joindre le 07.62.56.24.06.**

• INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Fournir un justificatif de domicile, une pièce d'identité et remplir le CERFA n° 12669*01 (possibilité de s'inscrire en ligne sur www.mon.service-public.fr).

• LOCATION SALLE POLYVALENTE (max 120 personnes):

Renseignements et réservations auprès de Mr MARTIN au 07.62.57.24.07.

• LOCATION FOYER RURAL

(max 30 personnes) : Renseignements et réservations auprès du secrétariat de mairie au 01.64.36.24.06. Location réservée aux Nantolétains.

- **RECENSEMENT CITOYEN :** Tous les jeunes ayant atteint leurs 16 ans doivent se faire recenser en mairie. Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Le jeune peut faire la démarche sans ses parents. Possibilité de se faire recenser en ligne sur www.mon.service-public.fr

• RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES:

- * Déchets ménagers: Tous les mardis après-midis, toute l'année (bac couvercle vert).
- * Déchets recyclables : Tous les jeudis matins, toute l'année (bac couvercle bleu).
- * Déchets verts: Tous les mardis après-midis, du 2 avril au 26 novembre (sacs à déchets verts en vente en mairie, 4 € les 10).
- * Encombrants: 4 Jeudis dans l'année, dates affichées en mairie.
- * Borne à verre: Rue le Nourrie (près de la salle polyvalente)
- * Borne piles usagées: En Mairie.

- **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (C.N.I.) / PASSEPORT :** Depuis le 01/01/14, les cartes d'identités sont valables 15 ans (sauf mineurs). La validité des CNI délivrées entre le 02/01/04 et le 31/12/13, est automatiquement prolongée de 5 ans. Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité et du Passeport s'effectue dans une mairie équipée du dispositif (liste disponible en mairie).

- **URBANISME :** Dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, la Commune se trouve dans un secteur classé aux Bâti-ments de France de par la présence du Château et de l'Église, mais aussi en zone de bruit du fait de sa proximité avec l'Aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Les travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation ou de vos constructions doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Renseignez-vous en mairie avant d'entreprendre vos travaux.